



Ville de Revel  
www.mairie-revel.fr

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Marchés de fournitures- acquisition de matériels divers pour l'éclairage public- Avenant n°1 au lot n°2**

**N° 007.11.2022**

**Rapporteur :**  
**François LUCENA**

L'an deux mille vingt-deux le dix du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 2 novembre 2022.

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Robert CLERON

#### Absents excusés

Pascalie CONTE-DUMAS a donné procuration à Christelle FEBVRE  
Jean-Louis CLAUZEL a donné procuration à Valérie MAUGARD  
Marie ARGENCE a donné procuration à Jérôme GARCIA  
Caroline COMBES a donné procuration à Laurent HOURQUET  
Rémi DERON-LOUP  
Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20221110-007112022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2022

Affichage : 15/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Par délibération en date du 6 février 2020, le conseil municipal a autorisé la signature de l'accord-cadre à bons de commandes pour l'acquisition de matériels divers pour l'éclairage public.

Le lot n° 2, fourniture de mâts fonctionnels, de matériel et de pièces détachées de marque PHILIPS ou équivalent, a été notifié le 13 mars 2020 à la société SONEPAR Sud-Ouest SAS pour un montant minimum de 7 500 € HT et 75 000 € HT maximum sur la durée totale du marché, soit 4 ans.

Par une opération de fusion-absorption la société SONEPAR Sud-Ouest SAS est devenue depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022, la société SONEPAR France Distribution SAS.

Par conséquent, le marché de la société SONEPAR Sud-Ouest SAS doit être transféré par avenant à la société SONEPAR France Distribution SAS, dont le siège social est 18-20 quai du Point du Jour à Boulogne-Billancourt (92100).

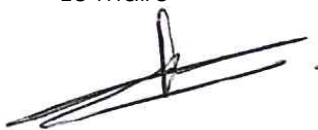
Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

Sur proposition de monsieur François LUCENA, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au lot n°2.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 14 novembre 2022

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20221110-007112022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2022

Affichage : 15/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation